



Le Ministre d'Etat

Abidjan, le **11 AOUT 2022**

N° **2839** /MEMINADER/CAB/INFPA

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

COMMUNIQUE :

Il est ouvert au titre de l'année académique 2022-2023, un concours d'entrée à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (**INFPA**) pour la formation aux cycles de Brevet de Technicien Agricole (**BTA**) et de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (**BTSA**).

Nombre de places disponibles :

- **350** pour la formation au **BTA** ;
- **400** pour le **BTSA**.

Filières concernées :

- Agriculture et Coopération ;
- Elevage et Métiers de la Viande ;
- Aquaculture et Pêche ;
- Agro-transformation (**BTSA** uniquement) ;
- Foncier Rural (**BTSA** uniquement) ;
- Machinisme agricole.

Calendrier du concours :

N°	ETAPE	DATE
1	Inscription des candidats au concours	11 août au 16 septembre 2022
2	Date de composition du concours	24 septembre 2022
3	Proclamation des résultats du concours	01 octobre 2022
4	Inscription de l'année académique 2022-2023	10 au 21 octobre 2022
5	Rentrée académique 2022-2023	24 octobre 2022

Conditions requises pour faire acte de candidature :

- Etre de nationalité ivoirienne ;
- Etre titulaire du diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (**BEPC**) ou diplôme équivalent pour les Techniciens **BTA**, et le Baccalauréat (**BAC**) ou diplôme équivalent pour les Techniciens Supérieurs **BTSA** ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et 34 ans au plus au 31 décembre 2022.

Lieu d'inscription et dossier à fournir :

Les inscriptions se font en ligne à l'Adresse www.infpa.org

o **Le dossier de candidature en ligne comprend les pièces suivantes :**

- une fiche de candidature, dûment remplie par l'intéressé en ligne ;
- une copie de l'original du diplôme ;
- une photo d'identité numérique au format (* .jpg,* .jpeg,* .png), taille maxi: 1Mb;
- une copie lisible recto verso de la pièce d'identité en cours de validité ;
- le reçu de paiement du droit de concours de quinze mille (15 000) FCFA délivré en ligne ;
- le reçu de paiement de la pochette du concours de cinq mille (5000) FCFA, délivré en ligne (*En plus des documents d'informations, la pochette contient un document de préparation au concours*).

Les pièces sont scannées au format PDF et ajoutées en ligne comme pièces dans la section (Admission-Concours-Inscription) réservée à cet effet.

o **En cas d'admission au concours :**

Les personnes déclarées admises déposent du **03 au 21 octobre 2022** un dossier Physique à l'Ecole Régionale d'Agriculture du Sud (ex-Lycée Agricole) de Bingerville, comprenant :

- une fiche de candidature dûment remplie par l'intéressé en ligne ;
- une fiche d'engagement **légalisée**, conforme au modèle établi à cet effet ;
- une photocopie du diplôme **accompagnée de l'original**;
- deux photos d'identité à prendre sur place ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois(3) mois ;
- une photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité en cours de validité ;
- le reçu de paiement du droit de concours de quinze mille (15 000) FCFA, délivré en ligne ;
- le reçu de paiement de la pochette du concours de cinq mille (5000) FCFA, délivré en ligne.

Pour toutes informations complémentaires

- **Tél :** 27 22 43 71 53
- **Page Facebook :** INFPA officiel ;
- **Site internet :** www.infpa.org

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural**

Kobenan Kouassi ADJOURMANI